

Bienvenue au Groupe Scolaire

Josette Calvo D'AVENSAN

Vous souhaitez inscrire votre enfant à l'école d'AVENSAN à la prochaine rentrée scolaire ou à compter d'aujourd'hui.

Afin de comprendre les différentes démarches à accomplir, voici un emploi du temps de votre enfant à l'école :

MATERNELLE LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI

7h-8h35	Accueil périscolaire payant - APS
8h35	Ouverture portail
8h45-11h45	Classe
11h45-13h05	Pause méridienne
13h05	Ouverture portail
13h15-16h15	Classe
16h15-19h	Accueil périscolaire payant - APS

ÉLÉMENTAIRE LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI

7h-8h35	Accueil périscolaire payant - APS
8h35	Ouverture portail
8h45-11h45	Classe
11h45-13h20	Pause méridienne
13h20	Ouverture portail
13h30-16h30	Classe
16h30-19h	Accueil périscolaire payant - APS

MERCREDI	7h – 18h30	Accueil de Loisirs - ALSH
-----------------	------------	---------------------------

Chaque couleur correspond à un partenaire d'école.

Chacun se relaie la responsabilité de la surveillance de votre enfant et l'organisation des activités au fur et à mesure du déroulement de sa journée.

MAIRIE

ÉCOLE

**COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES
MÉDULLIENNE &
SPL**

Contacts MAIRIE

Accueil ouvert

- ❖ Lundi
08h30 - 12h30
- ❖ Mardi au Vendredi
08h30 - 12h30
13h30 - 17h30
- ❖ Samedi
09h00 - 12h00



05 56 58 17 07



mairie.avensan@mairie-avensan.fr

Contacts ÉCOLE MATERNELLE / ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Pole Élémentaire - Directrice Madame Maryse SOULIE

- ❖ Lundi au vendredi
08h45 - 11h 45
13h30 - 16h30



05 56 58 15 01



e.avensan@ac-bordeaux.fr

Pole Maternelle - Directrice Madame Séverine LOTIGIE

- ❖ Lundi au vendredi
08h45 - 11h 45
13h15 - 16h15



05 56 58 38 97



e.mat.avensan@ac-bordeaux.fr



Contacts COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MÉDULLIENNE

Siège de la Communauté de Communes Médullienne

4 Place Carnot - BP 65
33480 Casteinau de Médoc

- ❖ Lundi au vendredi
09h00 - 12h00
13h30 - 16h30



05 56 58 65 20



medullienne@cdcmedullienne.fr

SPL Enfance Jeunesse Médullienne

4 Place Carnot - BP 65
33480 Casteinau de Médoc



05 56 58 65 75



contact@medullienne.fr

INSCRIPTION A L'ÉCOLE MATERNELLE / ÉLÉMENTAIRE

Complétez et rapportez en mairie le dossier qui vous sera remis pour l'inscription. C'est le Maire qui autorise l'inscription des élèves de sa commune. La directrice de l'école procède à l'admission des élèves. Il n'est pas nécessaire de renouveler l'inscription chaque année, uniquement **la 1^{ère} année de maternelle (petite section) et d'élémentaire (CP).**

L'INSCRIPTION A LA CANTINE se fera automatiquement dès le dépôt de dossier d'inscription en mairie

Une carte sera établie au nom de votre enfant qui lui permet de badger le matin. En maternelle, vous pouvez badger à la place de votre enfant tout en lui expliquant et en élémentaire, votre enfant est autonome il le fait seul à son arrivée à l'école. A l'inscription en Mairie, un compte « carte+ » au nom de la famille sera ouvert, il vous faudra penser à abonder ce compte régulièrement puisqu'il s'agit d'un système de **prépaiement**. Des informations plus précises vous seront envoyées dès le début de l'année scolaire.

INSCRIPTION

 A L'A.P.S LE MATIN OU LE SOIR (accueil périscolaire)

 A L'A.L.S.H DU MERCREDI et DES VACANCES SCOLAIRES

Renseignements auprès de l'A.L.S.H d'AVENSAN



05 56 58 26 24



lesgalips@medullienne.fr

Ou auprès de la S.P.L.



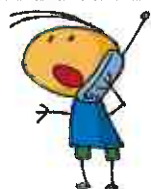
05 56 58 65 75



contact@medullienne.fr

PIECES A FOURNIR	MAIRIE	ECOLE
Livret de famille complet	X	X
Justificatif de domicile de moins de trois mois	X	
Certificat de radiation pour les enfants arrivant d'un autre établissement		X
Attestation d'assurance scolaire et extra-scolaire		X
Copie des vaccins du carnet de santé		X
Attestation d'employeurs	X	
Attestation CAF	X	

Et bébés et bébés



ADMISSION A L'ÉCOLE

- o Une fois que les démarches en mairie sont accomplies (inscription de votre enfant à l'école et remise par la mairie du récépissé d'inscription), procédez à l'admission définitive à l'école en prenant contact avec la directrice par mail ou par téléphone afin de convenir d'un rendez-vous. Vous lui apporterez alors les pièces nécessaires indiquées sur le récépissé d'inscription de la mairie.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

ENFANT 1 A INSCRIRE

NOM : Sexe : M F
Prénom(s) : / /
Né(e) le : / /
Lieu de naissance (commune et département. Pays si hors de France) :
Classe :

ENFANT 2 A INSCRIRE

NOM : Sexe : M F
Prénom(s) : / /
Né(e) le : / /
Lieu de naissance (commune et département. Pays si hors de France) :
Classe :

ENFANT 3 A INSCRIRE

NOM : Sexe : M F
Prénom(s) : / /
Né(e) le : / /
Lieu de naissance (commune et département. Pays si hors de France) :
Classe :

RESPONSABLES LÉGAUX

Mère Autorité parentale : Oui Non
NOM de jeune fille : Prénom :
NOM marital (nom d'usage) : Situation Familiale (1).....
Adresse :
Code postal : Commune :
Tél. domicile : Tél. portable : Tél. travail :
Courriel (Obligatoire) :
Profession :

Père Autorité parentale : Oui Non
NOM : Prénom :
Situation Familiale (1).....
Adresse :
Code postal : Commune :
Tél. domicile : Tél. portable : Tél. travail :
Courriel (Obligatoire) :
Profession :

Autre responsable légal

NOM : Prénom :
Ou Nom de l'Organisme : Autorité parentale : Oui Non
Fonction : Lien avec l'enfant :
Adresse :
Code postal : Commune :
Tél. domicile : Tél. portable : Tél. travail :
Courriel (Obligatoire) :

Nous soussignés, responsables légaux de l'enfant, certifions que les renseignements portés sur ce document sont exacts et nous engageons à informer toutes les structures en cas de changement.

Fait le.....
Signature des représentants légaux

(1)- Célibataire, Marié(e), Veuve,
Divorcé(e), Séparée, Concubin(e), Pacsé(e)

• Responsables légaux il est important de renseigner le document concernant les deux responsables légaux pour la transmission des résultats scolaires (circulaire n°94-149 du 13/04/1994) et les élections des représentants des parents d'élèves, car chaque parent d'élèves est désormais électeur et éligible (note de service n°2004-104 du 25/06/2004 (*Mention OBLIGATOIRE)

REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée,
relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

Règlement (UE) 2016/679 et directive 2016/680
du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

Loi n° 2018-493 du 20/06/2018 relative à la protection des données personnelles

Conformément aux prescriptions législatives et réglementaires rappelées ci-dessus, vous êtes informé que les données personnelles que vous avez communiquées à la Mairie d'AVENSAN dans le cadre de la demande d'inscription de votre enfant à l'école et d'accès au service de restauration scolaire pour l'année 2020 – 2021 feront l'objet d'un traitement informatisé.

Vos données recueillies dans ce formulaire sont destinées au Maire de la commune d' AVENSAN en sa qualité de « Responsable du traitement », aux seules fins de bonne gestion administrative, technique et juridique de cette aide délivrée aux ayants droits, et ne seront en aucun cas utilisées ni diffusées à d'autres fins.

A l'issue d'un délai de un an après la classe de CM2 ou après un départ en cours d'année, la famille sera notée en mode « partie » dans le logiciel de traitement des données, lesquelles ne seront plus accessibles sans qu'il soit nécessaire que vous en formuliez la demande.

Vous disposez d'un droit d'interrogation et de rectification qui vous permet, le cas échéant, de faire compléter, mettre à jour ou verrouiller les données personnelles vous concernant qui vous paraîtraient inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées (*ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation serait interdite.*)

N.B. : Le droit d'opposition qui est acquis à l'usager qui a communiqué ses données, ne recouvre pas les traitements nécessaires au respect d'une obligation légale à laquelle l'administration pourrait être soumise.

Fait le
Signature des représentants légaux
précédée de la mention « lu et
approuvé »

DROIT A L'IMAGE – AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), autorise mon/mes enfant(s)
..... à être photographié et/ou filmé dans le cadre d'activités sur
les temps de la restauration scolaire : OUI NON

Fait le
Signature des représentants légaux
précédée de la mention « lu et
approuvé »